



PARIS, le 12 JUL. 2011

Maité Errecart

Adjointe au Maire de Paris
chargée des Ressources Humaines,
de l'Administration Générale et des
relations avec les mairies d'arrondissement

N/Réf. : ME/JNF/CB/N° 473

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai pris bonne note des observations de votre organisation figurant dans votre courrier du 23 juin. Celles-ci reprennent très largement le contenu de votre intervention lors de la CAP du 17 juin et de votre « flash du mardi » daté du 21 juin. Elles appellent de ma part plusieurs remarques.

Tout d'abord, je ne peux qu'agréer au principe que l'accès normal à un corps d'emploi de fonctionnaires se fait par concours. Par contre, malgré « que je reste peu au courant des règles de base de la Fonction publique », je ne vois pas en quoi l'accueil en détachement de fonctionnaires va en l'encontre du principe énoncé ci-dessus puisque ces agents ont eux aussi réussi des concours administratifs : ceux de la fonction d'Etat ou ceux de la Fonction publique Territoriale.

A mes yeux, comme vous le rappelez, seuls les « capacité, vertus et talents » doivent guider le recrutement d'un fonctionnaire et non pas la seule appartenance à la fonction publique parisienne.

Pour autant, je suis favorable en l'adoption de règles de gestion transparentes dans les procédures de mises en concurrence des postes vacants. Ainsi, M. DUCROCQ, lors de la dernière CAP, vous a annoncé la diffusion à l'ensemble des directions d'une note de cadrage qui précise notamment la nécessité de 3 ans d'ancienneté dans un corps ou un cadre d'emplois de même niveau pour être accueilli en détachement dans les corps des attachés des administrations parisiennes. Néanmoins, j'assume une position peut-être plus souple que la vôtre en acceptant d'accueillir en détachement des agents qui ont trois ans d'ancienneté en qualité de cadres A titulaires ou non.

Sur le recrutement de contractuels, je constate que vous n'apportez aucun élément prouvant vos allégations d'irrégularités. Par contre, sur le volume de recrutement de contractuels, je partage votre constat sur la nécessité d'un rééquilibrage au profit de recrutements de titulaires et je ne manquerais pas d'attirer l'attention de la DRH sur ce point.

.../...

Monsieur Daniel BROBECKER
Secrétaire Général du syndicat des
attachés des administrations parisiennes
UNSA
28 Quai des Célestins
75004 PARIS

Par ailleurs, je vous confirme mon vœu de professionnalisation du concours des attachés des administrations parisiennes, dans le but d'une prise en compte des parcours professionnels. Concrètement, je souhaite que la DRH s'oriente vers la mise en place de ce 3^{ème} concours. Je pense que cette voie permettra aux corps des attachés des administrations parisiennes de répondre plus efficacement à la diversité des besoins des services en termes de compétences.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.



Maïté ERRECART